

**ORLEANS :**  
**CONVENTION EXPERIMENTALE AVEC POLE EMPLOI D'ORLEANS NORD RELATIVE A UNE  
 DEMARCHE DE PRIORISATION DE PLACES EN CRECHES POUR LES DEMANDEURS  
 D'EMPLOI.**

## PUBLIC CIBLE

Enfant de 0-5 ans

## PERIODE

2016/2017

## TERRITOIRE CONCERNE

Quartier prioritaire  
de la ville

## BUDGET

Budget de  
fonctionnement  
annuel (estimé ou  
réel) : Pas de budget  
dédié à cette action  
Contribution de  
votre collectivité :  
Articulation du  
partenariat et outils  
de suivi des  
demandes et  
orientations avec  
Pôle emploi

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Certaines familles domiciliées à Orléans et particulièrement les familles monoparentales, rencontrent des difficultés pour se consacrer pleinement à leur recherche d'emploi de manière effective et efficace, en raison de la difficulté de trouver rapidement un mode d'accueil pour leur enfant, lorsqu'un emploi, une offre de formation ou toute action de nature à favoriser leur reclassement professionnel (immersion en milieu professionnel, ateliers de recherches d'emploi, prestations, rencontre d'un employeur....) leur est proposé.

Cette situation est un réel frein à une réinsertion professionnelle rapide et durable.

Dans le cadre de son projet social et à la demande des familles, la direction petite enfance étudie prioritairement les demandes des familles bénéficiaires des minima sociaux en parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Elle souhaite renforcer son action en répondant mieux à l'urgence et à l'importance de ces sollicitations. Il apparaît nécessaire de mettre en relation les acteurs principaux de l'offre d'accueil petite enfance avec ceux de l'offre d'emploi du territoire. Les familles en recherche d'emploi doivent pouvoir bénéficier d'un parcours individualisé et facilité pour l'obtention d'un mode d'accueil dans un cadre conventionné par le soutien d'un acteur d'insertion.

C'est dans ce contexte que Pôle emploi et le CCAS souhaitent développer un partenariat à titre expérimental afin de permettre et favoriser l'octroi d'une place en crèche pour un enfant, d'un parent orienté par Pôle emploi Nord vers un acte de reclassement professionnel.

Le C.C.A.S a identifié deux crèches sur Orléans au sein desquelles une priorité pourra être donnée aux familles orientées par Pôle emploi. Le C.C.A.S s'engage à favoriser l'accueil des enfants dont les parents domiciliés sur Orléans, sont orientés par Pôle Emploi, au sein de ces crèches.



## CONTRIBUTION DE L'ACTION A LA REDUCTION DES INEGALITES SOCIALES DE SANTE

Cette démarche permet à l'enfant d'être accueilli dans un environnement stable durant la période de formation/réinsertion d'un de ses parents. Les familles en réinsertion sans mode de garde n'ont souvent d'autres choix que de faire appel à de multiples connaissances pour la garde de leur enfant la journée, ce qui crée une instabilité et une rupture éducative importante chez l'enfant.

**Cette action n'a pas été pensée pour réduire les inégalités sociales de santé.**

## PARTENAIRES

Pôle emploi

## Pour plus d'informations ...

Agnès Faivre : Directrice petite enfance

Mail : agnes.faivre@orleans-metropole.fr